

---

**Postulat<sup>1</sup> demandant la réalisation d'un inventaire des sources captées non-exploitées sur le territoire de l'agglomération fribourgeoise, suivi de propositions de mesures accompagnant les communes membres de l'Agglomération de Fribourg dans la revitalisation de ces milieux**

Post\_Leg 2021-2026\_2023\_012

**Auteur-e-s:** Léo Sapia, François Yerly-Brault, Marc Vonlanthen, Inès Quartenoud, Florian Müller, Jérémie Stöckli et Gérald Collaud (Fribourg)

---

### **Requête**

Les auteur-e-s de la motion demandent la réalisation d'un inventaire des sources captées, qui ne sont plus en exploitation sur le territoire de l'agglomération fribourgeoise. Elle et ils souhaitent que cet inventaire serve à proposer des mesures de revitalisation, ceci de manière adaptée à chacune des *communes membres de l'Agglomération de Fribourg (ci-après communes membres)* et au potentiel de renaturation et de mise en réseau de ces biotopes.

### **Développement**

Les sources et les milieux naturels, qui se forment à leurs abords (milieux fontinaux), font partie des biotopes les plus menacés de Suisse. Le développement urbain et l'intensification de l'agriculture ont conduit au captage et à l'assèchement de nombreuses sources durant le siècle dernier. On estime aujourd'hui que plus de 90 % des milieux fontinaux du plateau ont été dégradés<sup>2</sup>. Ainsi, la plupart des espèces spécialisées à ces milieux se retrouvent aujourd'hui sur liste rouge et sont menacées de disparition, voire d'extinction. Conscient de cet état de fait, l'État de Fribourg, via son Service des forêts et de la nature (SFN), a effectué en 2022 un relevé biologique et une cartographie des sources dans un état naturel situées sur le territoire cantonal<sup>3</sup>. Plusieurs sites ont été identifiés sur le territoire de l'agglomération fribourgeoise, dont un d'importance régionale et au moins cinq d'importance locale<sup>4</sup>. Outre la nécessité de protéger ces quelques rares sites encore préservés, il est à présent essentiel d'en revitaliser d'autres à proximité, ceci afin d'offrir de nouveaux espaces de vie aux espèces fontinales menacées et de mettre en réseau les biotopes identifiés par l'État de Fribourg.

De nombreuses sources captées ne sont aujourd'hui plus exploitées, entre autres en raison de débits trop faibles ou de problèmes liés à la qualité de l'eau qu'elles fournissent. Or, ces captages peuvent très souvent être revitalisés à l'aide de moyens techniques et financiers modestes, avec un bénéfique potentiel pour l'environnement considérable. Cela constitue également un moyen pour les communes de réaliser une action concrète en faveur de la biodiversité, sans pour autant engager des crédits d'investissement pharaoniques.

Une cartographie détaillée des sources captées n'est que très rarement effectuée par les communes, car cela nécessite des compétences spécialisées et ne fait que peu de sens à l'échelle d'un territoire communal restreint. De plus, il n'existe que rarement un cadastre qui soit à jour et facilement accessible. Pour cette raison, les auteur-e-s de cette motion proposent que l'*Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)* réalise un état des lieux des sources captées, qui ne sont plus exploitées sur l'ensemble de son territoire. Il s'agit d'obtenir des informations détaillées sur la localisation, l'état de dégradation, le potentiel de revitalisation et de mise en réseau des sources présentes sur le territoire de l'agglomération fribourgeoise. À partir de cet état des lieux, des propositions de mesures de gestion et de revitalisation seront rédigées et mises à la disposition des *communes membres*. Les auteur-e-s de la motion encouragent également le *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Comité)* à contacter les communes limitrophes de l'agglomération fribourgeoise, afin de savoir si elles souhaitent s'intégrer à l'étude. De nombreuses sources naturelles recensées par l'État de Fribourg se situent en effet à proximité immédiate des frontières de l'agglomération fribourgeoise. Le cas échéant, elle et ils laissent au *Comité* le soin d'arranger la question du financement avec les communes intéressées.

---

<sup>1</sup> Le Conseil d'agglomération a décidé le 25 mai 2023 que c'est un postulat et non une motion.

<sup>2</sup> Zöllhöfer J. (1997) : Quellen, die unbekanntes Biotop. Zürich (Bristol-Schriftenreihe 6), 153 p.

<sup>3</sup> <https://www.laliberte.ch/news/regions/canton/des-insectes-tres-rares-observees-dans-le-canton-674527>

<sup>4</sup> <https://map.geo.fr.ch/>

La réalisation d'une telle étude par l'*Agglomération* présente le double avantage de mutualiser les coûts, tout en atteignant un territoire de recherche suffisamment étendu, afin qu'il ait un intérêt en termes de réseaux écologiques. De plus, cela fournit un outil précieux de promotion de la biodiversité aux *communes membres*, tout en les laissant libres de l'appliquer selon leurs capacités propres.

Les auteur-e-s de cette motion relèvent la nécessité, une fois l'inventaire réalisé, d'intégrer au prochain projet d'agglomération une aide financière aux *communes membres*, afin de les soutenir dans la réalisation des mesures de revitalisation proposées.

Fribourg, le 22 janvier 2023